

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
26 février 2003
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-septième session
Points 36 et 160 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Cinquante-huitième année

La situation au Moyen-Orient

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

**Lettre datée du 25 février 2003, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Au cours des derniers jours, des terroristes palestiniens ont intensifié leurs attaques aveugles à la roquette contre des villes et villages israéliens.

Le mercredi 19 février, quatre roquettes Kassam ont été lancées depuis la bande de Gaza en direction de la ville israélienne de Sderot, fréquemment visée par les roquettes depuis que les terroristes ont commencé à utiliser ce type d'arme il y a pratiquement deux ans. L'une des roquettes a atterri à l'entrée d'une usine locale, déclenchant une violente explosion qui a blessé un homme de 43 ans et provoqué d'importants dégâts matériels dans l'usine. Les attaques se sont poursuivies l'après-midi suivante, deux roquettes touchant la ville de Sderot et une la communauté de Netzarim. De nouvelles roquettes ont été tirées dimanche, dont l'une a atterri dans une zone industrielle non loin du bâtiment où siège le conseil municipal de Sderot.

Au cours des cinq derniers mois, environ 220 roquettes Kassam et obus de mortier ont été tirés en direction de villes et de villages israéliens, terrorisant la population locale, provoquant des dégâts matériels et blessant plusieurs civils. Ce n'est que par chance que le nombre de victimes n'a pas atteint des niveaux catastrophiques. L'organisation terroriste Hamas, qui a fièrement revendiqué la responsabilité des attaques de la semaine dernière et qui opère ouvertement à partir du territoire de l'Autorité palestinienne, a promis que ces attaques se poursuivraient. Dans un communiqué publié par sa branche militaire, le Hamas a déclaré qu'il continuerait « la jihad et la résistance jusqu'à nettoyer le dernier pouce de la terre sainte de Palestine. La jihad nous conduira à la victoire ou au martyr ».

Lors d'une autre attaque, dimanche matin, un terroriste palestinien a tué le sergent Doron Lev, âgé de 19 ans, alors qu'il apportait du thé à d'autres soldats. Le sergent Lev a été abattu dans le dos par un tireur isolé se trouvant à plusieurs centaines de mètres. Le Front populaire de libération de la Palestine a revendiqué la responsabilité de cette attaque.



Les attaques susmentionnées viennent s'ajouter aux efforts incessants de terroristes palestiniens qui cherchent à s'infiltrer en Israël et à mener des attaques de plus en plus meurtrières contre les civils israéliens. Au cours des derniers jours, les forces israéliennes ont déjoué des dizaines d'attaques, arrêté plusieurs terroristes recherchés et détruit plusieurs laboratoires d'explosifs et dépôts d'armes contenant des centaines de kilos d'explosifs, des dizaines de tours utilisés pour la fabrication de mortier et de roquettes Kassam, des dizaines d'engins explosifs et des dizaines de bouteilles et de conteneurs renfermant diverses substances chimiques. Un nombre incalculable de vies innocentes a certainement été sauvé grâce à ces mesures de lutte contre le terrorisme.

En dépit des menaces persistantes d'attaques contre les civils israéliens et de l'absolue nécessité de prendre des mesures pour les prévenir, Israël continue de faire tout ce qui est en son pouvoir, en exposant souvent son personnel à de graves dangers, pour que les mesures de lutte antiterroriste ne soient pas disproportionnées par rapport aux menaces que les organisations terroristes font peser sur la population civile, et soient destinées à éliminer ces menaces. Cette tâche est rendue particulièrement difficile et compliquée par la tactique criminelle adoptée systématiquement par les groupes terroristes en grave violation du droit humanitaire international et qui consiste à pénétrer avec des armes dans des zones peuplées de civils, afin de lancer des attaques terroristes et de tirer à partir de bâtiments civils ou après s'être postés à proximité de tels bâtiments civils ainsi que de mosquées, d'hôpitaux et d'écoles. Israël réaffirme une nouvelle fois qu'il importe de condamner cette tactique criminelle répréhensible qui met en danger des civils tant Israéliens que Palestiniens, et d'en tenir responsables les criminels qui l'adoptent.

Israël considère que les dirigeants palestiniens sont responsables de la campagne persistante de terrorisme qui vise délibérément des civils israéliens. Au lieu de s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu du droit international, des résolutions du Conseil de sécurité et des engagements signés avec Israël, les dirigeants palestiniens continuent d'utiliser leur pouvoir et leur influence pour soutenir et encourager des actes de violence contre des civils innocents. C'est précisément parce qu'ils n'ont pris aucune mesure, aussi peu importante soit-elle, pour éliminer l'infrastructure terroriste qui existe dans le territoire palestinien qu'Israël n'a d'autre choix que d'agir pour protéger ses citoyens contre la menace constante du terrorisme.

Aucune nation ne peut ou ne saurait tolérer que sa population civile soit la cible de tirs permanents et aveugles de roquettes. Une seule roquette qui toucherait une école ou un centre commercial pourrait avoir des conséquences catastrophiques. La lutte contre le terrorisme continuera donc d'être un aspect essentiel de l'exercice par Israël de son droit à l'autodéfense tant que les dirigeants palestiniens ne lutteront pas eux-mêmes contre le terrorisme, comme ils en ont la responsabilité, et traiteront les auteurs d'actes terroristes de « martyrs » et non d'assassins. Au nom de la paix dans la région pour tous les peuples, Israël demande à la communauté internationale de réaffirmer qu'elle rejette clairement et totalement les tactiques utilisées par les terroristes et d'user de son autorité et de son influence pour obliger les dirigeants palestiniens, ainsi que les régimes de la région qui parrainent le terrorisme et incitent au terrorisme, à mettre fin à tout acte de violence et de terrorisme, conformément au droit international et aux accords signés.

La présente lettre fait suite aux nombreuses lettres détaillant la campagne de terrorisme palestinienne qui a commencé en septembre 2000 et qui décrivent la stratégie criminelle adoptée par les terroristes, dont ceux-ci et leurs partisans doivent être tenus pleinement responsables.

Je vous saurai gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre en tant que document de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, au titre des points 160 et 36 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Dan **Gillerman**
